

**AVIS D'ATTRIBUTION
CONTRAT D'OCCUPATION
RELATIF À LA MISE À DISPOSITION D'UN TERRAIN**

Le Port autonome de Strasbourg et la SCI PASSAGE 39, société civile immobilière au capital de 1 000,00 Euros, dont le siège social est à 67600 Sélestat - 4 rue de Waldkirch (SIREN n° 939 436 739 - RCS de Colmar) ont conclu un contrat d'occupation relatif à la mise à disposition d'un terrain d'une surface de 68 740 m² situé 17, 19, 21, 23, 25, 27 et 29 rue de Bayonne à Strasbourg, pour une durée de 30 ans, prenant effet à la date d'acquisition des bâtiments érigés sur le terrain auprès de la société AMALIS STRASBOURG, en date du 11 avril 2025.

Le Port autonome de Strasbourg a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution du titre domanial, qui a consisté en une publication sur son site internet (www.strasbourg.port.fr) du 13 janvier au 1^{er} mars 2025. Cette publicité n'a fait l'objet d'aucune manifestation d'intérêt concurrente à celle de la SCI PASSAGE 39, sur la base de l'article L.2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, dont l'application est étendue au domaine privé par résolution du Conseil d'administration.

Pour toute demande de renseignement complémentaire :
Direction de la Valorisation du Domaine
Tél : 03.88.21.78.01
e-mail : accueildvd@strasbourg.port.fr

Voies et délais de recours : recours contentieux devant le Tribunal administratif de Strasbourg, dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis.